

Image not found or type unknown



délais d'appel conditionnelle

Par **guigui04**, le **22/06/2019** à **14:00**

Bonjour,

Je vous contacte, car j'ai fait appel pour ma conditionnelle, cela fait 2 mois et 3 jours maintenant, je voudrais savoir si après ce délai expiré, et n'ayant aucune réponse du tribunal et rien signé, suis-je en droit de réclamer ma libération ?